

## Procédure dans deux pays différents

Par PP68, le 17/07/2009 à 18:17

Bonjour,

J'ai reçu une lettre d'avocat de mon époux me signifiant qu'il a déposé une requête en divorce devant le Tribunal de Grande Instance en France. En même temps, je reçois une convocation du Tribunal chez mes parents à l'étranger.

Je tiens à préciser qu'il engage ce type de procédure pour minimiser le coût du divorce et pour m'empêcher de me défendre vu que je ne peux pas faire des allers-retours à l'étranger.

Je n'ai reçu à ce jour aucune convocation du tribunal en France et l'avocat de mon époux ne répond pas aux courriers adressés par mon avocat.

- Quels sont mes recours contre ce type de comportements sachant que je veux que la procédure ait lieu en France puisque c'est le lieu du domicile conjugal, et celui de mon travail,
- Dois-je engager une procédure de divorce de mon côté pour pouvoir être fixée?

Merci pour votre aide.